

Questions des soumissionnaires et réponses correspondantes

N.B. : Les questions et réponses feront partie intégrante des documents d'appel d'offres.

N° Cosoft / Prosoft :83502870

N° du projet :23.2047.1-001.00

Nom du projet : INEF

Pays : Maroc

No.	Date	Question	Réponse
1.	13.11.2025	Question 1 : Les TdRs rendent KOMPASS obligatoire mais ne précisent ni le nombre de cycles ni les modèles exacts. Pouvez-vous confirmer la fréquence attendue (par exemple, annuelle) et si un rapport KOMPASS consolidé accompagné d'un résumé est requis à chaque cycle ?	<p>Nous proposerons de faire une analyse KOMAPSS à mi-parcours du projet. Ce moment constitue la période la plus appropriée pour collecter des retours qualitatifs pertinents de la part des acteurs clés et permettre, le cas échéant, d'ajuster la mise en œuvre du projet sur la base des résultats obtenus.</p> <p>Dans ce cadre, nous demandons de prendre en charge la conduite complète de ce cycle KOMPASS, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préparation méthodologique, • La collecte des perspectives auprès des acteurs identifiés, • Ainsi que la rédaction d'un rapport consolidé accompagné d'un résumé exécutif (2 - 3 pages). <p>Ce rapport sera ensuite intégré dans le Moniteur de résultats et servira de base pour les discussions de pilotage avec le partenaire et le commanditaire.</p> <p>Si vous estimez pertinent de proposer une fréquence différente (ex. semestrielle ou annuelle), vous pouvez l'indiquer dans votre offre en argumentant la valeur ajoutée.</p>

2.	13.11.2025	<p>Les TdRs nous demandent de proposer une modalité sécurisée de centralisation, car d'autres opérateurs pourraient ne pas être autorisés à partager les données brutes. Pouvez-vous fournir plus de détails sur la manière dont vous envisagez ce fonctionnement ?</p>	<p>Le dispositif devra assurer une centralisation sécurisée des données sans exiger le partage des données brutes par les autres opérateurs.</p> <p>Concrètement, nous envisageons le fonctionnement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque opérateur administre et conserve ses propres données brutes, conformément aux règles de confidentialité et aux protocoles internes. • Le consultant en charge du S&E et de la capitalisation met en place : • Un protocole de transmission de données agrégées, préservant la confidentialité (par ex. tableaux de synthèse, indicateurs consolidés, notes qualitatives anonymisées). • Un mécanisme documenté expliquant la chaîne de traitement, afin de garantir la traçabilité et la conformité. <p>Ce système permettra au consultant d'assurer l'analyse globale et la consolidation des résultats sans nécessiter l'accès aux données individuelles ou identifiables des bénéficiaires.</p>
3.	13.11.2025	<p>Question 3 : Est-ce que les références peuvent inclure des références individuelles des consultants ?</p>	<p>Les références du BET seulement.</p>